

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 2 MAI 2024

**Délibération n°2024.05.80**

**Conventions de partenariat avec le centre hospitalier d'Angoulême  
et le centre clinique de Soyaux dans le cadre du dispositif Panier  
Jeunes Pousses**

**LE DEUX MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 25 avril 2024

**Secrétaire de Séance** : Maud FOURRIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **59**

Nombre de pouvoirs: **11**

Nombre d'excusés: **5**

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

**Ont donné pouvoir** :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Gérard LEFEVRE, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Roland VEAUX à Anthony DOUET, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, François ELIE à Pascal MONIER,

**Excusé(s)**:

Frédéric CROS, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Corinne MEYER, Annie MARC,

**Suppléant(e.s)**:

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MAI 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.05.80**

Rapporteur : Michel BUISSON

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME  
ET LE CENTRE CLINICAL DE SOYAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PANIER  
JEUNES POUSSÉS**

Pilier : I Répondre aux besoins des habitants et des communes.....  
Ambition : 7 Veiller à la santé et au bien-être de tous les habitants.....  
Enjeux : 3 Santé environnementale et prévention

Pilier : II S'adapter au changement climatique.....  
Ambition : 2 Résilience alimentaire.....  
Enjeux : 5 Education et soutien à l'alimentation locale

Pilier : I Répondre aux besoins des habitants et des communes.....  
Ambition : 8 Citoyenneté facteur de cohésion sociale  
Enjeux : 3 Education

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 3 : Santé-environnement
- ODD 13 : Consommation et production responsable
- ODD 17 : Partenariats multi-acteurs

Dans le cadre du réseau français des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dont GrandAngoulême fait partie depuis 2023, un échange d'expérience a eu lieu avec la ville de Strasbourg concernant son expérimentation « Ordonnance verte ». Ce dispositif consiste à offrir aux femmes enceintes des paniers de légumes cultivés en agriculture biologique et à proposer des ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et à la nutrition.

L'agglomération de GrandAngoulême s'engage à partir de juin 2024 sur un projet similaire, dénommé **Panier Jeunes pousses**.

Notre santé est de plus en plus impactée par les produits chimiques omniprésents dans notre environnement (alimentation, qualité de l'air, produits de nettoyage, mobilier, objets de quotidien...).

La période des 1000 premiers jours (y compris in utero) est une période clé du développement, pendant laquelle l'organisme est très vulnérable aux perturbateurs endocriniens et autres produits chimiques.

Ce projet s'inscrit dans la démarche des 1000 premiers jours et a pour objectif de sensibiliser les parents sur l'existence de ces molécules présentes dans notre environnement et sur les moyens d'en préserver le nouveau-né.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

## **Description du dispositif :**

Le dispositif *Panier Jeunes pousses* est destiné aux femmes enceintes résidant sur GrandAngoulême, à partir de 3 mois de grossesse.

GrandAngoulême réalisera une information auprès des maternités et des professionnels de santé (médecins généralistes, sages-femmes, gynécologues...), en mettant notamment à disposition des affiches et flyers. Une communication institutionnelle menée en parallèle permettra d'informer largement la population de l'existence de ce dispositif (magazine de l'agglomération, réseaux sociaux...). Les relais associatifs seront également sollicités pour transmettre cette information au plus près des citoyens, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville.

Ce dispositif s'appuie sur les professionnels de santé de ville et établissements de santé, qui réaliseront une attestation de grossesse à transmettre à GrandAngoulême à l'adresse [panierjeunespousses@grandangouleme.fr](mailto:panierjeunespousses@grandangouleme.fr).

Après inscription, GrandAngoulême proposera aux femmes inscrites de suivre dans un premier temps un des 2 ateliers au choix : Atelier santé environnementale (Nesting) ou atelier cuisine.

### **Atelier Santé environnementale Nesting :**

Cet atelier a pour objectif de permettre aux parents et futurs parents de :

- Se familiariser avec les risques pour la santé liés à l'environnement intérieur et en particulier aux substances chimiques présentes dans les produits de consommation courante ;
- Mieux connaître les polluants de l'environnement intérieur et surtout savoir dans quels types de matériaux ou produits ils se trouvent pour mieux les éviter chez soi ;
- Prévenir les risques d'exposition en trouvant des solutions alternatives plus saines et simples à mettre en œuvre, y compris en modifiant certains comportements ou habitudes ;
- Échanger des expériences personnelles et s'en enrichir ;

Les ateliers Nesting seront réalisés par le personnel des maternités du centre hospitalier et du centre clinique, formé pour cette sensibilisation, dans le cadre des conventions de partenariat présentées en annexe. Les ateliers sont également ouverts au conjoint. Les ateliers pourront être suivis lors de formation collective ou de manière individuelle pour chaque couple, voire par visioconférence.

### **Atelier Cuisine :**

Cet atelier a pour objectif de permettre aux parents et futurs parents de :

- Valoriser le contenu du panier à travers la réalisation de 4 à 5 recettes, par groupe de 10 personnes environ
- Bénéficier d'une approche pédagogique et sensorielle des aliments et de leur transformation

Les ateliers Cuisine seront réalisés par des prestataires locaux.

Le 2<sup>ème</sup> atelier sera proposé après une période de 3 mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

## Paniers de légumes bio

Après avoir suivi le premier atelier, les bénéficiaires choisiront un point de distribution où elles pourront récupérer un panier de légumes issus de l'Agriculture Biologique de façon hebdomadaire pendant environ 6 mois, soit 24 paniers au total.

Les paniers de légumes seront fournis par le réseau Paysans Charentais Bio, association regroupant des producteurs en Agriculture Biologique. Cette association est soutenue par la Maison de l'Agriculture Biologique de Charente.

Le panier présentera une diversité de légumes de saisons, et sera adapté pour une famille de 2 à 3 personnes. Il sera accompagné d'une idée recette pour cuisiner ces légumes. Il pourra être enrichi en fonction de la saison de légumineuses, farine ou conserves.

Une adhésion annuelle symbolique à l'association Paysans Charentais Bio sera demandée, afin de devenir adhérent et de pouvoir disposer du réseau d'information associé.

Le réseau de distribution des paniers s'appuiera notamment sur les points de distribution des AMAP (Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne). Ces points de livraison ont pour atouts d'être idéalement positionnés sur l'agglomération, sur des horaires compatibles avec une activité professionnelle, et pourraient permettre une rencontre avec les maraîchers producteurs et d'autres usagers de l'AMAP.

Le volume des bénéficiaires attendus est de 100 femmes pour cette période de 7 mois en 2024, en corrélation avec le budget disponible d'un montant de 63 k€.

## Objectifs multiples et projet mené en transversalité

Ce dispositif répond à un objectif de santé publique et de prévention afin d'améliorer la santé des enfants, des femmes enceintes et de leur famille, en favorisant la montée en compétence de la population sur ce sujet par des ateliers de sensibilisation. Les légumes fournis, exempts de pesticides, permettent d'améliorer la qualité de l'alimentation sur cette période cruciale.

La baseline du dispositif s'intitule « **Cultivons ensemble la santé des générations futures** ».

Cette démarche permet également de valoriser et développer le maraîchage local en Agriculture Biologique et d'apporter une réflexion sur notre alimentation et nos pratiques de cuisine. Ce projet est donc suivi en partenariat avec le service agriculture alimentation.

Ce projet permet donc d'aborder en transversalité les différentes thématiques santé : santé environnementale, agriculture, alimentation et cohésion sociale, par un travail collaboratif de ces services à la population portés par GrandAngoulême.

L'adhésion au réseau français des villes-santé de l'OMS permettra notamment, par les échanges et retours d'expérience des autres collectivités, d'étudier l'application potentielle de ces actions sur notre territoire et les leviers d'action associés.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les conventions de partenariat avec le Centre Hospitalier d'Angoulême et le Centre Clinical ELSAN de Soyaux, dans le cadre du dispositif « Panier Jeunes Pousses ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se référant à ce projet, dont les conventions de partenariat GrandAngoulême / Centre Hospitalier d'Angoulême et GrandAngoulême / Centre clinique de Soyaux présentées en annexe.

<p><b>Pour : 69</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 1</b></p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024



Réf : 2024/04

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**ENTRE GRANDANGOULÊME ET LE CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME**  
**DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PANIER JEUNES POUSES »**

Entre les soussignés :

**Le Centre Hospitalier d'Angoulême** – Rond-point de Girac – CS 55015 Saint-Michel - 16959 ANGOULEME Cedex 9, représenté par son Directeur Général Jean-Rémi RICHARD  
Ci-après dénommée « **le CH d'Angoulême** »

**Et**

**La Communauté d'agglomération du GRAND ANGOULEME**, situé au 25 Bd. Besson Bey – 16023 ANGOULEME cedex, représentée par son Président Monsieur Xavier BONNEFONT ou son représentant, autorisé par **délibération n°2032XX.XXX** du conseil communautaire du 24 janvier 2023, Ci-après dénommée « **GrandAngoulême** »

***Etant préalablement énoncé que***

Dans le cadre des actions de prévention développées par **GrandAngoulême**, la mission Santé souhaite mener un projet de sensibilisation, en offrant aux femmes enceintes habitant sur GrandAngoulême des paniers de légumes cultivés en Agriculture Biologique, et en proposant des ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et à la nutrition. Ce projet est dénommé ci-dessous « Panier jeunes pousses ».

La maternité du **Centre Hospitalier d'Angoulême** accueille plus de 1400 naissances par an, dont une grande partie des parents réside sur GrandAngoulême. Cette maternité est particulièrement reconnue pour ses avancées en santé environnement, notamment par l'organisation pour les parents d'ateliers de sensibilisation dénommés « Nesting ». La maternité détient depuis 2021 un label « Très Haute Qualité Sanitaire, Sociale et Environnementale ».

**ARTICLE 1 – OBJET :**

Par la présente convention, le CH d'Angoulême s'engage à proposer, pour les femmes enceintes bénéficiaires du dispositif « Panier Jeunes Pousses » et leurs conjoints, un atelier Nesting d'une durée de deux heures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
1016-200071827-20240502-2024\_05\_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024  
Publication : 16/05/2024

Cet atelier a pour objectif de permettre aux parents et futurs parents de :

- Se familiariser avec les risques pour la santé liés à l'environnement intérieur et en particulier aux substances chimiques présentes dans les produits de consommation courante ;
- Mieux connaître les polluants de l'environnement intérieur et surtout savoir dans quels types de matériaux ou produits ils se trouvent pour mieux les éviter chez soi ;
- Prévenir les risques d'exposition en trouvant des solutions alternatives plus saines et simples à mettre en œuvre, y compris en modifiant certains comportements ou habitudes ;
- Échanger des expériences personnelles et s'en enrichir.

Les bénéficiaires des ateliers Nesting seront orientés par le service Santé de GrandAngoulême vers la maternité du CH d'Angoulême. La maternité du CH d'Angoulême confirmera par courriel à GrandAngoulême que ces personnes ont bien suivi cet atelier, condition nécessaire pour le démarrage ou la poursuite de la remise hebdomadaire d'un panier de légumes bio par GrandAngoulême, pour une durée de 6 mois.

## **ARTICLE 2 - MODALITES**

Le dispositif « panier Jeunes Pousses » porté par GrandAngoulême a pour objectif de démarrer en juin 2024, avec un plafond de 100 femmes enceintes bénéficiaires.

La présente convention encadre l'organisation d'un atelier Nesting par la maternité du CH d'Angoulême pour chacun de ces bénéficiaires à l'occasion :

- De formations de groupe (14 personnes ou 7 couples maximum)
- De formations personnalisées, y compris en distanciel si besoin (couples travaillant et horaires incompatibles, couples rencontrant des difficultés à se déplacer, souhait de rencontres individualisées...)

Ces ateliers Nesting sont à privilégier avec les conjoint(e)s. Par conséquent le nombre de personnes habilitées à suivre ces ateliers sera plafonné à 100 couples soit 200 personnes. Le service santé de GrandAngoulême orientera les bénéficiaires des ateliers vers le service de la maternité du CH d'Angoulême, au fur et à mesure des inscriptions dans le dispositif « panier Jeunes Pousses ».

Les créneaux horaires de ces ateliers seront proposés aux bénéficiaires par le service de la maternité du CH d'Angoulême, selon les possibilités du service.

Les équipes médicales et paramédicales du service de consultations de Gynécologie-obstétrique du CH d'Angoulême s'engagent à promouvoir cette action de prévention qui s'inclue dans le projet de service (label THQSE), et à diriger les patientes volontaires vers GrandAngoulême afin qu'elles puissent être incluses dans le dispositif « panier Jeunes Pousses ».

## **ARTICLE 3 – DUREE**

La présente convention est conclue pour une durée de 7 mois, à compter du **01/06/2024**.

Elle sera renouvelée par tacite reconduction, par période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant chaque date anniversaire.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES**

Les ateliers Nesting organisés par le Centre Hospitalier d'Angoulême sont réalisés à titre gracieux pour les bénéficiaires du dispositif « Panier Jeunes Pousses » porté par **GrandAngoulême**.

016-200071827-20240502-2024\_05\_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024  
Publication : 16/05/2024

La remise des paniers de légumes bio par GrandAngoulême au bénéfice des femmes enceintes et leurs conjoints dans le cadre de la présente convention est réalisée à titre gracieux.

#### **ARTICLE 5 - DROIT A L'IMAGE DU CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME**

Toute publicité ou communication impliquant l'utilisation de nom ou de l'image du CH d'Angoulême devra être soumise préalablement à celui-ci par accord écrit.

Toute activité permanente de vente de produits ou marchandises est interdite dans l'enceinte du CH d'Angoulême.

#### **ARTICLE 6 - CLAUSE RESOLUTOIRE :**

Toutes les conditions de la présente convention sont de rigueur.

A défaut par GrandAngoulême ou par le CH d'Angoulême d'exécuter une seule d'entre elles, la résiliation de la présente convention sera encourue de plein droit, un mois après une mise en demeure d'exécuter restée sans effet et annonçant la volonté de GrandAngoulême ou du CH d'Angoulême d'user du bénéfice de la présente clause, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire.

#### **ARTICLE 7 - ELECTION DE DOMICILE :**

Pour l'exécution de la présente convention, chacune des parties élit domicile en sa demeure sue indiquée.

Convention établie en 2 exemplaires originaux

Fait à Angoulême, le 23 mai 2024

**Pour le Centre Hospitalier d'Angoulême**

Le Directeur Général  
Jean-Rémi RICHARD

**Pour GrandAngoulême**

Le Président  
Xavier BONNEFONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024  
Publication : 16/05/2024



**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**ENTRE GRANDANGOULÊME ET LE CENTRE CLINICAL ELSAN DE SOYAux**  
**DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PANIER JEUNES POUSES »**

Entre les soussignés :

**Le Centre clinique ELSAN de Soyaux** – 2 chemin de Fregeneuil – 16800 Soyaux, représenté par son Directeur Général Stéphane CHABANAIS,  
Ci-après dénommée « **le centre clinique ELSAN** »

**Et**

**La Communauté d'agglomération du GRAND ANGOULEME**, situé au 25 Bd. Besson Bey – 16023 ANGOULEME cedex, représentée par son Président Monsieur Xavier BONNEFONT ou son représentant, autorisé par délibération n°2024XX.XXX du conseil communautaire du 2 mai 2024, Ci-après dénommée « **GrandAngoulême** »

***Etant préalablement énoncé que***

Dans le cadre des actions de prévention développées par **GrandAngoulême**, la mission Santé souhaite mener un projet de sensibilisation, en offrant aux femmes enceintes habitant sur GrandAngoulême des paniers de légumes cultivés en Agriculture Biologique, et en proposant des ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et à la nutrition. Ce projet est dénommé ci-dessous « Panier jeunes pousses ».

La maternité du **Centre clinique ELSAN de Soyaux** accueille plus de 900 naissances par an, dont une grande partie des parents réside sur GrandAngoulême. Cette maternité est reconnue pour ses avancées en santé environnement, notamment par l'organisation pour les parents d'ateliers de sensibilisation dénommés « Nesting ». La maternité est à ce jour en cours de labellisation « Très Haute Qualité Sanitaire, Sociale et Environnementale (THQSE) ».

**ARTICLE 1 – OBJET :**

Par la présente convention, le Centre Clinique ELSAN de Soyaux s'engage à proposer, pour les femmes enceintes bénéficiaires du dispositif « Panier Jeunes Pousses » et leurs conjoints, un atelier Nesting

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
016-200071827-20240502-2024\_05\_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024  
Publication : 16/05/2024

Cet atelier a pour objectif de permettre aux parents et futurs parents de :

- Se familiariser avec les risques pour la santé liés à l'environnement intérieur et en particulier aux substances chimiques présentes dans les produits de consommation courante ;
- Mieux connaître les polluants de l'environnement intérieur et surtout savoir dans quels types de matériaux ou produits ils se trouvent pour mieux les éviter chez soi ;
- Prévenir les risques d'exposition en trouvant des solutions alternatives plus saines et simples à mettre en œuvre, y compris en modifiant certains comportements ou habitudes ;
- Échanger des expériences personnelles et s'en enrichir ;

Les bénéficiaires des ateliers Nesting seront orientés par le service Santé de GrandAngoulême vers la maternité du Centre Clinical ELSAN de Soyaux.

La maternité du Centre Clinical ELSAN de Soyaux confirmera par courriel à GrandAngoulême que ces personnes ont bien suivi cet atelier, condition nécessaire pour le démarrage ou la poursuite de la remise hebdomadaire d'un panier de légumes bio par GrandAngoulême, pour une durée de 6 mois.

## **ARTICLE 2 - MODALITES**

Le dispositif « panier Jeunes Pousses » porté par GrandAngoulême a pour objectif de démarrer en juin 2024, avec un plafond de 100 femmes enceintes bénéficiaires.

La présente convention encadre l'organisation d'un atelier Nesting par la maternité du Centre Clinical ELSAN de Soyaux pour chacun de ces bénéficiaires à l'occasion de formations personnalisées.

Ces ateliers Nesting sont à privilégier avec les conjoint(e)s. Par conséquent le nombre de personnes habilitées à suivre ces ateliers sera plafonné à 100 couples soit 200 personnes, répartis entre les maternités du Centre Clinical ELSAN de Soyaux et de centre hospitalier d'Angoulême.

Le service santé de GrandAngoulême orientera les bénéficiaires des ateliers vers le service de la maternité du centre clinique ELSAN, au fur et à mesure des inscriptions dans le dispositif « Panier Jeunes Pousses ».

Les créneaux horaires de ces ateliers seront proposés aux bénéficiaires par le service de la maternité du centre clinique ELSAN, selon les possibilités du service.

Les équipes médicales et paramédicales, du service de consultations de Gynécologie-obstétrique du Centre Clinical ELSAN de Soyaux, s'engagent à promouvoir cette action de prévention, qui s'inclue dans le projet de labellisation THQSE, et à diriger les patientes volontaires vers GrandAngoulême afin qu'elles puissent être incluses dans le dispositif « Panier Jeunes Pousses ».

## **ARTICLE 3 – DUREE**

La présente convention est conclue pour une durée de 7 mois, à **compter du 04/06/2024**

Elle sera renouvelée par tacite reconduction, par période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant chaque date anniversaire.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES**

Les ateliers Nesting organisés par le Centre Clinical ELSAN de Soyaux seront réalisés à titre gracieux pour les bénéficiaires du dispositif « Panier Jeunes Pousses » porté par **GrandAngoulême**.

016-200071827-20240502-2024\_05\_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024  
Publication : 16/05/2024

La remise des paniers de légumes bio par GrandAngoulême au bénéfice des femmes enceintes et leurs conjoints dans le cadre de la présente convention est réalisée à titre gracieux.

#### **ARTICLE 5 - DROIT A L'IMAGE DU CENTRE CLINICAL ELSAN DE SOYAUX**

Toute publicité ou communication impliquant l'utilisation de nom ou de l'image du Centre Clinical ELSAN de Soyaux devra être soumise préalablement à celui-ci par accord écrit.

Toute activité permanente de vente de produits ou marchandises est interdite dans l'enceinte du Centre Clinical ELSAN de Soyaux.

#### **ARTICLE 6 - CLAUSE RESOLUTOIRE :**

Toutes les conditions du présent règlement de coopération sont de rigueur.

A défaut par GrandAngoulême ou par le Centre Clinical ELSAN de Soyaux d'exécuter une seule d'entre elles, la résiliation de la présente convention sera encourue de plein droit, un mois après une mise en demeure d'exécuter restée sans effet et annonçant la volonté de GrandAngoulême d'user du bénéfice de la présente clause, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire.

#### **ARTICLE 7 - ELECTION DE DOMICILE :**

Pour l'exécution de la présente convention, chacune des parties élit domicile en sa demeure sue indiquée.

Convention établie en 2 exemplaires originaux

Fait à Angoulême, le 4 juin 2024

**Pour le Centre Clinical ELSAN de Soyaux**

Le Directeur Général  
Stéphane Chabanais

**Pour GrandAngoulême**

Le Président  
Xavier BONNEFONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024\_05\_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024